

Mini-pâtisseries

1 message

Philippe Tamic <tamic@mediasarbacane.net>

15 mars 2013 à 16:23

À : [REDACTED]@hachette-livre.fr>

Bonjour Béatrice,

Je réagis, quelques jours après, à ton appel annonçant l'arrêt de cette collection.

Olivier [REDACTED] n'était pas du tout au courant de cette histoire.

Je ne lui ai jamais transmis le courrier, parce qu'il signifiait vraisemblablement pour moi un licenciement.

C'est pour cela qu'il n'a pu réagir en temps voulu aux appels de l'assistante de Céleste [REDACTED].

Je lui ai simplement demandé de signer le contrat, pensant que les choses rentreraient dans l'ordre.

Ce n'est pas le cas.

Il est donc inutile de pénaliser l'ensemble de l'agence – et spécialement l'équipe qui travaille avec beaucoup d'application sur la collection – pour une faute qui n'incombe qu'à moi, qui ne suis même plus gérant de l'entreprise.

Sur cette faute, je vais essayer de m'expliquer encore.

Il faut distinguer la lettre et l'esprit de la lettre :

- la lettre : j'ai paraphé à la place de Céleste [REDACTED] - c'est un faux - c'est inexcusable, et je comprends que cet homme ait pu être choqué et blessé.
- l'esprit : il s'agissait de débloquer une cession de factures, entre Noël et le Jour de l'an - ces factures correspondaient à un travail effectué - les montants étaient convenus entre nous - le contrat n'était pas signé et nous travaillions déjà depuis un certain temps sur cette collection. Il ne s'agissait pas de nuire, ou faire de fausses factures, ou que sais-je encore, mais de permettre le financement de factures qui nous étaient dues.

Olivier [REDACTED] va tenter de joindre Celeste [REDACTED] lundi.

Bien à toi,
Philippe